

Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts vous informe.

Accord qualité de vie individuelle et collective au travail:

Soutenir la parentalité.

L'accord « qualité de vie individuelle et collective au travail » 2025-2027 renforce les dispositifs mis en place depuis plusieurs années déjà à la Caisse des Dépôts afin de poursuivre une politique de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

La parentalité concerne les femmes et les hommes, l'accord répond en partie à des enjeux de diversité qui visent à lutter contre les stéréotypes et les discriminations.

L'accord CDC prévoit en particulier de :

- développer l'information et la sensibilisation de l'ensemble des personnels CDC ;
- sensibiliser et former les managers aux défis d'une meilleure prise en compte de la parentalité, de favoriser des pratiques et comportements managériaux respectant l'évolution professionnelle des parents qui travaillent ;
- de poursuivre la sensibilisation à la parentalité masculine et de favoriser l'utilisation des dispositifs existants tels que le congé paternité, l'accueil de l'enfant, le congé de naissance CDC ou le congé parental.

Places en crèches :

La CDC assure une offre en matière d'accueil de la petite enfance grâce à la MSG qui se charge de réserver pour les enfants des personnels qui le souhaitent un berceau en crèche. Une campagne est organisée chaque année par le service social afin de recenser les demandes.

Ce principe de la réservation de place en crèche est pérennisé et c'est 150 berceaux qui sont désormais proposés au personnel de la CDC.

Une offre supplémentaire de « berceaux de secours » a été pensée pour répondre à des situations d'urgence, défaillance du mode de garde habituel ou absence de solutions de garde au retour de maternité par exemple.

Temps de travail, des principes à respecter :

- Proposer des horaires de réunions raisonnables compte tenu des contraintes liées à la parentalité et à l'équilibre vie personnelle /vie professionnelle ;
- Renforcer l'application des mesures d'organisation et d'aménagement du temps de travail en vigueur à la CDC qui doivent permettre aux parents isolés de mieux répondre aux défis organisationnels spécifiques ;
- Prise en compte par les managers des contraintes d'organisation des parents travaillant à la CDC au moment des vacances scolaires ;
- Accorder une attention particulière aux demandes de télétravail, sans qu'elles n'entraînent d'effets négatifs en termes de déroulé de carrière et promotions ;
- Favoriser, quand les modalités de télétravail choisies le permettent, la sécabilité de la journée de télétravail.

Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts vous informe.

Accord qualité de vie individuelle et collective au travail:

Soutenir la parentalité.

Parents d'enfants en situation de handicap :

Les parents d'enfants mineurs en situation de handicap bénéficient, sous réserve de production d'un justificatif de la MDPH, de 6 jours d'autorisations d'absence fractionnables en jours ou demi-journées, porté à 12 jours, sur justificatif de l'employeur du conjoint indiquant qu'il n'octroie pas d'autorisation d'absence à ce titre.

Ce droit est désormais étendu aux parents d'enfants majeurs en situation de handicap dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 50%.



Les CESU préfinancés par la CDC :

Le plafond des CESU préfinancés garde d'enfant jusqu'à 11 ans, est désormais porté à 2421€ par an et par salarié.

Nous rappelons que cette aide financière qui facilite l'accès aux services à la personne n'est pas imposable pour les bénéficiaires tant qu'elle ne dépasse pas 2 421€ (Article L7233-4 du code du travail).

CESU	Tous les personnels	Parents : garde d'enfants moins de 11 ans	Proche-aidants	Familles monoparentales sous conditions de ressources pour garde d'enfants de moins de 11 ans	Personnes en situation de handicap
Montant maximal	2000 €	2421 €	2421 €	2421 €	2500 €
Part financée par l'employeur	35 %	35 %	35 %	50 %	50 %



Vous avez besoin de renseignements ? D'être accompagné ?

Vous êtes témoin de discrimination ? de harcèlement ?

N'hésitez pas à faire appel au syndicat CFTC-CDC. Nous sommes là pour VOUS.

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Notre site syndical internet: <https://www.cdccftc.fr/>

Valérie RUBA-COUTHIER 07.88.02.81.79

syndicat.cftcpubic@caissedesdepots.fr

